

Questions de SAVE sur Versailles
aux candidats de l'élection municipale de 2014
Etat des réponses reçues avant le scrutin

Accueil des très jeunes enfants

C 1)

C 1) L'accueil des **très jeunes enfants** est-il satisfaisant ? Y a-t-il à ce jour une demande non satisfaite ? Faut-il accroître les capacités d'accueil ? Faut-il mieux coordonner l'offre de nounous ou baby-sitter ?

**Cette question figure parmi les 27 questions de SAVE adressées à toutes les listes
déclarées le 6 mars 2014 pour Versailles.**

Réponse de 90000 Voisins :

A chaque construction de nouveaux logements sociaux, la Ville favorisera l'installation de micro crèche ou de groupement d'assistantes maternelles au rez-de-chaussée. Notre objectif est d'augmenter le nombre de places de crèche, avec des coûts raisonnables, afin d'aider à concilier vie professionnelle et vie familiale.

Nous créerons l'association 90 000 Voisins qui fonctionnera comme une bourse globale d'échanges, permettant à tous les Versaillais de croiser gratuitement leurs besoins avec les offres, notamment dans les domaines suivants :

- les services à la personne, l'apprentissage, le **baby sitting**, etc.) ;
- le logement (opération « un toit 2 générations » par laquelle une personne âgée accueille chez elle un jeune étudiant qui lui rend quelques services) ;

- le transport (covoiturage, auto-partage) ;
- les loisirs (partage de visites culturelles, de voyages, de pratiques sportives).

Dans le cadre de cette association seront créés et développés notamment :

- une maison de l'autonomie pour regrouper les associations, infirmières, gériatres et ergothérapeutes visant à favoriser le maintien à domicile des personnes âgées et à mener des actions de prévention sur les troubles neuro-cognitifs ;
- les lieux de répit pour l'accueil de jour des personnes dépendantes permettant à leurs proches de disposer de temps libre ;
- une maison du Droit regroupant sur un lieu unique les associations de professionnels du droit (avocat, notaire....) dont l'objectif est d'aider les personnes et de les orienter ;
- une structure de « veilleurs de proximité » en charge d'alerter les services publics pour prévenir les cambriolages.

Réponse de Union pour Versailles :

Tout au long de ce mandat, nous avons œuvré pour développer les possibilités d'accueil des jeunes enfants, tout en ayant le souci de bonne gestion publique. Il n'est pas possible pour la municipalité d'assurer une offre publique couvrant 100 % des besoins. Aussi, avons-nous fait le choix de diversifier les modes d'accueil, en partenariat avec les autres organismes. Ces efforts soutenus ont permis de proposer 2200 solutions d'accueil pour une demande qui s'élève en moyenne à 3500 enfants de moins de 3 ans (on peut ainsi considérer que 72 % des besoins sont couverts) ce qui place Versailles, d'après une étude récente, à la 3eme place des Villes en Ile-de-France pour son offre d'accueil.

Il faut savoir que le développement des crèches représente un coût d'investissement mais surtout de fonctionnement très important, de l'ordre de 15 000 euros par an et par berceau. C'est pourquoi notre équipe a porté un effort particulier pour optimiser la gestion des établissements municipaux (700 places), pour faciliter l'installation de crèches interentreprises qui ont permis la création de 107 places entre 2008 et 2013, avec une prévision de 60 places supplémentaires à horizon 2015 (micro crèche rue des Tournelles, 20 places Maison bleue Edme Fremy, 30 places crèche opération SEGPA-quartier st Louis), auxquels il faut rajouter les 60 places dont 10 financées par la Ville dans l'opération crèche

d'Artois avec le Ministère de la Défense. Les crèches interentreprises permettent d'augmenter l'offre d'accueil des Versaillais sans coût sur le budget municipal car financées par la Caisse d'Allocations Familiales, les entreprises réservataires et les familles dans les mêmes conditions qu'une crèche municipale. A noter qu'en 2013, 68% des places des crèches privées étaient occupées par des Versaillais.

Concernant les gardes d'enfants au domicile des parents (auxiliaires parentales), une offre de temps d'atelier va progressivement être développée afin de professionnaliser ces employées et de répondre aux souhaits des parents. Il est à noter que la ville de Versailles a été pionnière en signant une convention avec le Conseil Général pour la formation de ces gardes d'enfants. Ainsi, 80 auxiliaires parentales ont pu être formées. La Ville les informe, les inscrit sur la liste des demandeurs de ces 3 jours de formation intégralement financés par le Conseil général. Le service du Relais Accueil Petite enfance de la Goutte de Lait tient à jour le fichier des personnes ayant suivi ce stage, pour une meilleure information des familles.

Par ailleurs, il faut souligner que l'offre de jardins d'éveil du Relais Assistantes Maternelles pour les assistantes maternelles agréées a été considérablement augmentée pendant le mandat. Grâce au doublement du nombre d'éducatrices jeunes depuis 2011, 15 jardins sont ainsi en fonctionnement contre 8 en 2011, et ce dans la plupart des quartiers de Versailles (au sein des maisons de quartier de Saint Louis, Près aux Bois, Petits Bois, Porchefontaine, Chantiers et à toujours à la Goutte de Lait).

Pour faciliter la recherche de babysitters pour les familles, nous avons mis en place « le baby sittedating ». Cet événement qui se déroule en début de chaque année scolaire, permet aux parents de rencontrer directement les jeunes qui postulent pour assurer des heures de baby sitting. Cette opération rencontre un grand succès. Elle sera poursuivie.

Autres réponses :

Les autres listes (4) présentes sur Versailles n'ont pas apporté de réponse écrite à nos questions.

Pourtant trois d'entre elles avaient fait la promesse de répondre à toutes nos questions.